

# **Programme AVDL - Accompagnement vers et dans le logement**

## **Année 2021 Cadre réponse actions (AAP 2021)**

### **I – PORTEUR DU PROJET**

Cf Article III du cahier des charges – *Agrément à fournir*

Dénomination du porteur

Référent de l'action au sein de l'institution du porteur

Référent de l'action au sein de(s) la DDCS partenaire(s)

### **II - LES PUBLICS VISES**

Cf Article IV du cahier des charges

Description des publics cibles visés par l'action

### **III - DESCRIPTIF DU PROJET**

Cf Article V du cahier des charges

Description de l'action mise en place (type d'accompagnement, objectifs quantitatifs et qualitatifs du projet (descriptif des mesures, nombre de mesures d'accompagnement), qualité de l'accompagnement (par qui est-il réalisé), articulation avec les dispositifs existants....)

Durée de l'action (reconduction envisagée ou pas)

Partenaires du projet (association, cofinanceurs....)

Il sera détaillé les points suivants :

- a. **La réponse aux besoins dans le territoire**
- b. **L'accompagnement social et l'évaluation préalable des besoins en accompagnement**
- c. **La gestion locative adaptée et les baux glissants**
- d. **L'articulation avec les dispositifs partenariaux**
- e. **Animation et pilotage du projet**
- f. **L'offre de logement mobilisé et l'organisation des parcours résidentiels des ménages**

### **IV – TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)**

Description des territoires concernés par l'action

### **V – FINANCEMENT**

Cf Article VI du cahier des charges

Le montant de la subvention demandé, pour la période avril 2021 – mars 2022

Détail des dépenses subventionnables et plan de financement

Cofinancement éventuel (qui, combien?)

## **VI – SUIVI ET EVALUATION DE L’ACTION**

Cf Article VII du cahier des charges

Description du suivi et des modalités d’évaluation de l’action, avec détail des indicateurs suivis